

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 19 novembre 2024 A 18 HEURES 30

2024- 031

République Française

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

- PROCES VERBAL – TOME 1

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| - Subvention à la Banque Alimentaire | Sabine BATYS |
| - Affaires diverses : | |
| 🚦 Repas des aînés | Sylvie BATYS |
| 🚦 Téléthon | Sylvie BATYS |
| 🚦 Colis de fin d'année | Sabine TOUCHARD |

Conformément à l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles et au principe retenu, en ouverture de séance, le quorum étant atteint, il est proposé de désigner un secrétaire de séance. Madame Sabine TOUCHARD est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sabine TOUCHARD, Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Armel FROGER, Président, sur convocation faite par lui, le douze novembre deux mille vingt-quatre.

Présents : Madame TOUCHARD, Madame BATYS,
Madame BOISGARD, Madame VASSEUR
Madame FALLOUX, Madame MILLASSEAU,
Monsieur ROULLOIS, Monsieur BRIAUD, Madame CHANTRON
Madame DEZE, Monsieur VAHE

Excusés : Monsieur FROGER Armel Président
Madame BRUNET, Madame REVERDY, Madame SXAY
Madame MARTIN
Monsieur MERCK qui a donné pouvoir à Madame TOUCHARD

En exercice : 17 Etaient Présents : 11 Excusés : 6
Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Sabine TOUCHARD

1- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,
Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,
Considérant que l'activité conduite par l'association ci-dessous indiquées est d'intérêt local,
Vu la délibération 2024/07 en date du 8 avril 2024 portant adoption du budget primitif communal 2024,

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention à la banque alimentaire d'un montant de 300 euros pour l'année 2024. Les Membres, à l'unanimité, approuvent cette décision.

La dépense sera à prélever au Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

AFFAIRES DIVERSES :

✚ Téléthon

Sylvie BATYS rappelle le programme du téléthon.

Le 7 décembre après-midi : concours de cartes à partir de 14 h. Il est prévu que l'Afriej assure la buvette et que la société la Renaissance fournisse le matériel (tapis, cartes, feuilles de comptage).

Question posée : L'afriej pourrait organiser le concours ? Réponse : à voir avec l'Afriej.

Le 8 décembre, à partir de 8 h 30 jusqu'à 10 h, des randonnées de 5 kms et 11 kms seront proposées.

Il y aura aussi la corbeille de Noël à peser (tarif 2 € les 3 pesées), les défis sportifs escalade et tennis de table dans la grande salle

Dans la salle parquetée, il y aura une exposition de maquettes avec atelier aérographe, une exposition de peintures avec l'association de Varrains. Une question posée, les tableaux seront-ils en vente ? Sylvie prendra contact avec le président pour savoir si les tableaux seront en vente et si oui possibilité de dons pour le téléthon.

Il n'y aura pas d'exposition des associations locales car elles sont présentes à Art et vins (peu de stocks), l'association dentelle fera un don.

Une exposition des voitures anciennes sera organisée l'après-midi avec balades (dons).

La buvette sera tenue par le Comité des fêtes le dimanche matin (déclaration de buvette à faire).

Marie Surgelés fait don de 270 tartes courgettes tomates et 240 clafoutis chèvre tomate (prix de vente 1 €).

Les chouquettes seront fournies par la Boulangerie de Chacé et celle de St Cyr (brochette de 4 - tarif : 1 €) Sabine ira les chercher à Chacé et Philippe ira les chercher à St Cyr.

Le tableau des permanences est présenté afin que chacun se positionne sur les tranches horaires : Voir page annexée.

⚡ Repas des aînés

Les propositions du traiteur Fleurinet sont présentées.

Après vote à main levée, c'est la proposition N°3 qui est retenue.

Le dessert sera pris à la boulangerie LA MI DO RE de Chacé car cela fait deux ans que l'on n'a pas pris les desserts à Chacé.

Les propositions sont des tartes aux pommes à 2,80 € ou des Paris Brest à 3,50 € (10% sur toute la commande).

Après discussion, considérant que le Paris-Brest était le dessert du repas 2024, il est décidé de demander une tarte au citron meringuée, le tarif ne doit pas dépasser 3,50 €. A revoir.

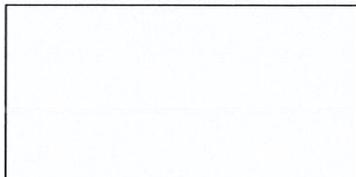
⚡ Colis de fin d'année

Les colis arrivent le 11 décembre au matin. Ils pourront être récupérés à partir du 11 décembre après-midi.

Ils seront à prendre dans la salle d'honneur du Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le Secrétaire de Séance
S. TOUCHARD



Le Président
A. FROGER

